

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

ACQUISITION DE BIENS VACANTS SANS MAITRE

Au terme de la procédure, le conseil décide de s'approprier les biens immobiliers cadastrés B 1453 et B 1455, situés rue de l'ancienne poste et considérés comme biens sans maître. Il charge le Maire de prendre l'arrêté d'incorporation de ces biens dans le domaine privé communal qui serviront de garage pour le matériel roulant des services techniques.

EXTENSION ELECTRICITE ET TELECOM CHEMIN DES GRANDS AUVERNATS

Le conseil accepte le devis définitif du SIDELC concernant la tranche 2 des travaux avec une participation communale de 16 011,86 €.

PRISE EN CHARGE DE FORMATION

Le conseil décide de prendre en charge les frais de formation de recyclage d'habilitation électrique pour un employé communal pour un montant de 227,24 € TTC.

REPAS DU 14 JUILLET 2013

Comme les années précédentes, le conseil décide d'offrir le repas champêtre aux employés communaux, aux musiciens de la fanfare d'Orchaise et aux sapeurs pompiers d'Orchaise.

CONTRAT INFORMATIQUE A LA MAIRIE

Le conseil décide de renouveler le contrat des logiciels informatiques de la mairie auprès de la société Segilog pour un montant total de 6 900 € HT pour 3 ans.

ACQUISITION D'UN BALLON D'EAU CHAUDE

Le conseil décide de remplacer le ballon d'eau chaude aux vestiaires du stade pour un montant de 3 223,12 € TTC.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le conseil décide de procéder en section d'investissement à un virement de crédits de 4 400 € et d'ouvrir des crédits pour 8 670 € sur le budget de l'exercice 2013.

TROPHEES DE LA COMMUNICATION

Le conseil décide d'inscrire la commune aux 12^{ème} trophées de la communication pour son site internet et son bulletin municipal pour 158 €.

SUBVENTION

Le conseil décide de verser une subvention de 91,60 € au CAUE pour 2013.

Orchaise, le 1^{er} juillet 2013
Le Maire,



Gérard CHARZAT